



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS ANNÉE 2010-2011

Plan d'action gouvernemental pour
LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE (PSIS) 2010-2015

TITRE DE LA MESURE	Poursuivre la formation d'appoint permettant la mise à niveau des compétences des Québécoises et des Québécois, et plus particulièrement celles des personnes immigrantes	N° DE LA MESURE	2.6
ORIENTATION DU PSIS	Valoriser le travail et favoriser l'autonomie des personnes		
MINISTÈRE OU ORGANISME RESPONSABLE	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)		

DESCRIPTION DE LA MESURE	
<input type="checkbox"/>	Reconduction ou bonification d'une mesure du Plan d'action 2004-2010
<input type="checkbox"/>	Nouvelle mesure (non inscrite dans le document du PSIS 2010-2015 lancé en juin 2010)
<p>La formation professionnelle et technique d'appoint offerte par les organismes scolaires concernés, notamment aux personnes immigrantes, s'appuie sur trois mesures de financement ministériel distinctes :</p>	
<p>1. La formation manquante en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)</p> <p>Les services de la RAC sont accessibles dans toutes les régions du Québec. À cette fin, le MELS investit près de 2 M\$ par année depuis 2005 pour l'organisation régionale de ces services. De plus, les commissions scolaires et les cégeps reçoivent un financement de la part du MELS pour soutenir l'offre de service de la RAC et de la formation manquante à la clientèle.</p>	
<p>2. La formation d'appoint prescrite (à temps plein ou à temps partiel)</p> <p>Le MELS s'est engagé à financer les formations liées à l'exercice d'une profession et exigées par tout ordre professionnel pour permettre à une personne détenant déjà une qualification de satisfaire aux exigences de l'obtention ou du recouvrement du droit de pratique au Québec. Cette mesure prend toute son importance dans le contexte de la mobilité de la main-d'œuvre.</p>	
<p>3. La formation à temps partiel (en vigueur depuis juillet 2008)</p> <p>La clientèle ciblée par cette mesure est la suivante : les personnes qui ont une expérience professionnelle dans un métier ou une profession et qui ont besoin d'une formation pour intégrer le marché du travail ou pour améliorer leur situation professionnelle. Les personnes qui suivent ces cours ne recherchent pas l'obtention d'un diplôme.</p> <p>Les mesures 1 et 3 s'adressent à tous les Québécois, alors que la mesure 2 sur la formation d'appoint prescrite par un ordre professionnel est exclusive aux personnes immigrantes détenant une formation ou un diplôme d'un autre pays.</p>	

ACTIVITÉS RÉALISÉES AU COURS DE LA PÉRIODE
<p>Le financement de l'organisation régionale des services de la RAC vise notamment à couvrir les coûts de promotion régionale des services de la RAC. La promotion régionale de la RAC a été réalisée dans toutes les régions. Elle a ciblé notamment la clientèle immigrante particulièrement dans la région de Montréal.</p> <p>Par ailleurs, le MELS a rencontré plusieurs représentants des cégeps afin de les amener à ajuster leur offre de formation pour mieux l'adapter aux besoins de formation des personnes immigrantes membres d'un ordre professionnel.</p> <p>Enfin, les établissements d'enseignement ont fait connaître leur offre de formation à temps partiel dans la presse écrite, entre autres.</p>

COÛT DE LA MESURE
<p>2010-2011 : Mesure 1 : Le coût de la formation manquante après une démarche de la RAC n'est pas disponible.</p> <p>Mesure 2 : 3,1 M\$ (préliminaire)</p> <p>Mesure 3 : 4 M\$ (préliminaire)</p>

CLIENTÈLE REJOINTE
<p>2010-2011 : Mesure 1 : n. d. avant novembre 2011</p> <p>Mesure 2 : 370 personnes (préliminaire)</p> <p>Mesure 3 : 4 900 personnes (préliminaire)</p>

ÉTAPES À VENIR

Lors de la rencontre nationale sur l'adéquation formation-emploi du 14 juin 2011, différentes mesures ont été annoncées visant à améliorer la qualité et l'accessibilité des services offerts en RAC, dont la mise en place de centres d'expertise en RAC. Ces centres permettront de mieux desservir la clientèle, notamment dans la région de Montréal, où, bien qu'elle représente 25 % de la population du Québec, seulement 1 500 personnes ont bénéficié de services de la RAC, soit 16 % de la clientèle totale desservie en 2009-2010.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**ADS**

Cette mesure est désignée ADS dans le PSIS Cette mesure n'est pas désignée ADS

S. O.